

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

03.428 Initiative parlementaire. Nom et droit de cité des époux. Egalité

Le Conseil national a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire 03.428 «Nom et droit de cité des époux. Egalité (Leutenegger Oberholzer)». Sa Commission des affaires juridiques a donc élaboré un projet de révision du Code civil. Le principe retenu est celui de l'immutabilité du nom tout au long de la vie: le mariage n'a pas d'influence sur le nom. Les fiancés peuvent toutefois déclarer vouloir porter un nom de famille commun (nom de célibataire de la fiancée ou du fiancé).

Date limite: 10 octobre 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de l'état civil, Bundesrain 20, 3003 Berne, téléphone 031 322 47 62, fax 031 324 26 55, www.bj.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

17 juillet 2007

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFJP. 03.428 Initiative parlementaire. Nom et droit de cité des époux. Egalité

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.07.2007
Date	
Data	
Seite	4999-4999
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 770

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.